

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N°20250515_P_070
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Culture-Patrimoine

Objet : Signature d'une convention avec la « COMPAGNIE POUDRE D'ESPERLUETTE » pour deux représentations du spectacle « Contes en Forêt »

Le Président,

N° 20250515_P_070

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Compagnie Poudre d'Esperluette
12 route de Monistrol
43600 SAINTE-SIGOLENE

N° SIRET : 788 893 576 00025

Pour deux représentations du spectacle « Contes en Forêt », avec des contes traditionnels agrémentés de chansons et de musiques.

Date : Mardi 28 Octobre 2025

Lieu : Espace Culturel Le Cercle à Saint-Just-Malmont

Durée : 45 minutes pour une représentation

Participants : Public Familial à partir de 6 ans

Jauge : 100 personnes

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Montant : 420€ TTC frais de déplacements inclus

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 15 Mai 2025

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20250515-20250515_P_070-AU
Reçu le 28/07/2025

